



Déclaration table ronde salaires du 22 juin 2017

Monsieur le Directeur,

L'UNSA-Ferroviaire a demandé l'ouverture des négociations salariales pour l'année 2017, depuis le mois de mars. Une fois de plus, l'Entreprise nous réunit fin juin, juste avant la date butoir du dernier jour du semestre, pour respecter les accords. Sont-ils prémonitoires, pour la 3^{ème} année consécutive, de négociations stériles avec une AGS (Augmentation Générale des Salaires) à 0 % pour tous les cheminots ?

L'Entreprise a l'occasion de faire passer un message fort à tous les cheminots, qui, chaque jour, s'investissent et ont une charge de travail de plus en plus forte, du fait des centaines de suppressions d'emploi opérées dans toutes les activités du groupe public ferroviaire par le biais des départs en retraite non remplacés ainsi que des restructurations multiples.

En effet, ces suppressions de poste font peser un poids supplémentaire dans la charge de travail journalière des agents. Les objectifs qui leur sont fixés pour l'année sont de plus en plus difficiles à atteindre compte-tenu du manque de moyens à la fois financiers et humains.

Ce message ne peut être, pour la 3^{ème} année consécutive : « vous n'aurez rien pour 2017, aucune augmentation, **NADA** ». Les cheminots s'estimeraient lésés si tel était le cas. Cela s'assimilerait à une double peine pour celles et ceux qui n'ont pas eu la chance d'être notés cette année. En effet, comment l'Entreprise pourrait motiver les cheminots avec tous les chantiers à venir ? L'arrivée de la concurrence est aussi un facteur d'inquiétude. L'Entreprise demande aux cheminots une révolution dans tous les métiers, avec des réorganisations incessantes, sans accorder de contreparties.

Cela augure mal du rôle de partenaire des Organisations Syndicales dans ce Groupe Public Ferroviaire !

A cette occasion, la délégation UNSA-Ferroviaire tient à souligner, **comme chaque année**, des éléments d'importance :

- l'accord salarial doit intégrer au moins deux éléments forts : des mesures AGS 2017 significatives et d'autres mesures permettant le maintien du pouvoir d'achat,
- nous nous opposons toujours fermement à l'intégration du Glissement Vieillesse Technicité ainsi que de l'intéressement dans les éléments de la négociation salariale.

L'UNSA-Ferroviaire demande que l'Accord négocié dans cette table ronde réponde à l'attente forte des cheminots sur le maintien de leur pouvoir d'achat, au-delà de l'insupportable pression exercée par la tutelle.

Au vu d'un côté de :

- l'inflation non compensée des années précédentes (+0,2 % en 2016),
- l'inflation sur une année glissante à +1,2 %,
- des prévisions d'inflation 2017 à +0,8 %,
- de l'augmentation des cotisations retraite (+0,32 % au 01/01/2017, +0,27 % en 2018 et ce jusqu'en 2026.
- de l'augmentation annoncée de la CSG par le Président de la République,

et de l'autre :

- des bons résultats du GPF, avec un bénéfice de 567 millions d'euros en 2016,
- des gains de productivité de 825 millions d'euros (contre 750 millions d'euros inscrits au budget 2016),

l'Entreprise doit donner un signe fort à ses agents.

De même, l'ouverture de la LGV SEA, avec une provision des pertes de 90 millions d'euros pour 2017, ne doit pas se faire sur le dos des cheminots.

Depuis 3 ans, le pouvoir d'achat des cheminots baisse inexorablement sans aucune compensation ni aucun égard envers leur travail. Les agents ont besoin de reconnaissance. Ne les méprisez pas, respectez-les.

Ce sera sans précédent. Quelles mesures allez-vous prendre pour limiter cette perte ?

Pour ce qui concerne les mesures générales

Les mesures bas salaires :

Nous notons que la revalorisation du SMIC en 2017 a été de 0,93 % au 1^{er} janvier 2017.

Il est inadmissible qu'en 2017 les plus bas salaires de notre grande entreprise soient en-dessous du SMIC et que des mesures, sous forme d'Indemnité Complémentaire Mensuelle, doivent pallier cette aberration. Nous demandons un alignement des bas salaires avec le SMIC actuel.

Nous sommes à l'écoute des informations de l'Entreprise ainsi que des éléments chiffrés concernant les bas salaires.

L'UNSA-Ferroviaire revendique, tout comme l'an dernier, outre les AGS :

- l'ouverture d'un calendrier visant notamment à régler les points de blocage de la grille. Pour l'UNSA-Ferroviaire, ce sujet doit faire l'objet d'une réflexion

globale sur la grille, le but étant de préserver les grands équilibres dans tous les collèges,

- la création de l'échelon 11 pour prendre en compte le recul des droits à la retraite des cheminots,
la création de l'échelon 9 pour les agents de conduite,
la création de l'échelon 8 pour le personnel à service discontinu,
avec majoration à 27 % contre 23,6 pour le dernier échelon actuel pour tous types de personnel,
- une extension au samedi des EVS prévues pour le travail des Dimanches et Fêtes,
- l'alignement de tous les cheminots de toutes régions sur un seul code de majoration résidentielle et sur le montant le plus élevé ; en effet, il existe toujours 2 codes de majoration résidentielle concernant l'indemnité de résidence,
- une augmentation uniforme de la prime de travail, avec une augmentation de la prime de vacances pour la rendre réellement intéressante pour partir en vacances ; une augmentation du pourcentage retenu pour le calcul de la prime annuelle d'exploitation, pour un retour vers les cheminotes et les cheminots toujours plus exploités années après années,

Pour les métiers Gares et trains

- la revalorisation de la prime de travail de tous les agents qui travaillent directement dans les gares et sont les plus soumis à risques (attentats, agressions verbales et physiques de plus en plus nombreuses),
- la prise en compte de la surcharge de travail liée au manque de personnel récurrent dans tous les domaines ainsi qu'à l'organisation d'événements exceptionnels, par l'octroi d'une prime exceptionnelle conséquente,
- une révision des conditions d'attribution de l'Indemnité de Sujétion Transilien qui excluent actuellement de la liste des bénéficiaires, les agents sédentaires de qualification D ; ces agents étant amenés à exercer leurs missions en dehors des guichets ou des bulles d'accueil remplissent ces conditions d'attribution, comme leurs collègues du collège exécution,
- un élargissement aux agents TER de la VO 907 utilisée uniquement par l'activité Voyages et qui apporte un complément de rémunération pour les vendeurs qui réalisent des missions hors vente, ainsi qu'une mesure spécifique pour les agents de l'escale qui enregistrent les plus bas salaires,
- une valorisation des évolutions des métiers de l'escale,

Pour les métiers Trains

- la création d'une prime d'expertise CBORM de 20 € par jour lorsqu'ils sont sortis de la production (CBORM sûreté ou formation),
- la création d'une indemnité horaire pour les RET qui accompagnent les trains : cette situation doit rester exceptionnelle, ne doit pas pallier au manque de personnel et ne doit pas servir pour remplacer les ASCT grévistes,
- le versement de la prime + pour les personnels des pôles production en lieu et place de la prime qui leur est actuellement versée, d'autant plus que le changement du logiciel qu'ils utilisent pour leurs fonctions a été compliqué,
- la réévaluation des indemnités versées aux chefs de bord qui feront de l'accueil filtrage par porte d'embarquement, ainsi que son extension à tous les systèmes d'accueil embarquement,

Pour la Traction

- l'accès à la position de rémunération 23 pour les Agent De Conduite,
- le versement de la PRIME + pour les personnels des pôles production au lieu de la prime qui leur est actuellement versée, à l'instar des collègues TC,
- la création d'une indemnité mensuelle de 120€ (à l'instar des autres agents éligibles) pour les DPX Lignes et CTT qui conduisent les trains ; cette situation doit rester exceptionnelle, ne doit pas pallier au manque de personnel et ne doit pas servir pour remplacer les ADC grévistes.

L'UNSA-Ferroviaire demande également l'ouverture de négociations sur la revalorisation des indemnités, gratifications et allocations du RH 00131.

Pour conclure notre déclaration, nous rappelons notre attachement à ce que l'accord intègre un comité de surveillance composé des signataires, avec engagement sur une clause de revoyure.

Merci pour votre attention.

La délégation Salaire UNSA-Ferroviaire